



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

affaires étrangères : ambassades et consulats

Question écrite n° 104549

Texte de la question

M. Jean-Pierre Grand attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, au sujet de la perception des frais administratifs de traitement des demandes de visa. L'acquittement de frais de dossier est nécessaire et précède l'examen de la demande de visa elle-même. Le refus de visa ne donnant lieu à aucun remboursement, il souhaite connaître sa position à ce sujet et les aménagements possibles à cette procédure.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Grand](#)

Circonscription : Hérault (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 104549

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : intérieur et aménagement du territoire

Ministère attributaire : intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 septembre 2006, page 9746